

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-10-3

N° applicatif 5432

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Pôle travaux neufs Nord

Service consulté

AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTION DU DISPOSITIF BATRACIENS SUR LA RD178 À ESCHBOURG (PLAN DE RELANCE)

Résumé : Dans le cadre du volet « Restaurations écologiques » du Plan de relance, une convention a été conclue entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace par laquelle l'Etat relative à l'attribution par l'Etat d'une subvention, plafonnée à 360 000 €, pour l'aménagement de batrachoducs sous la RD178.

En raison de motifs techniques, des travaux de la couche de roulement ont été décalés.

Il est donc nécessaire de prolonger la période de réalisation des actions jusqu'au 30 juin 2023 pour permettre le versement total de la subvention.

Dans le cadre du volet « Restaurations écologiques » du Plan de relance, une convention a été conclue entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace relative à l'attribution par l'Etat d'une subvention, plafonnée à 360 000 €, pour l'aménagement de batrachoducs sous la RD178, au droit du site du Hammerweier à Neuwiller-lès-Saverne. Cette convention approuvée par délibération n°CP-2021-8-10-2 du 20 septembre 2021 de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a été signée le 2 décembre 2021.

Ce site est, en effet, parmi les plus importants en volume de migrations d'amphibiens et chaque année, des moyens importants doivent être mobilisés pour éviter l'écrasement des animaux. Les ouvrages réalisés sous la route départementale permettront, de manière pérenne, le franchissement de cette départementale par les amphibiens.

L'instruction de cette opération, initiée au début de l'année 2021, a été menée promptement, permettant ainsi de lever l'ensemble des problématiques de ce projet (conventionnement Etat-Collectivité européenne d'Alsace, procédures foncières, études techniques, appel d'offres) pour arriver à un démarrage des travaux le 17 octobre 2022.

Si la majorité des travaux a pu être réalisée en 2022, il est cependant apparu souhaitable de décaler la mise en œuvre de la couche de roulement et des travaux de finition qui en dépendent au premier semestre 2023. En effet, l'obtention de bonnes caractéristiques de mise en œuvre des couches de roulement en béton bitumineux s'avère beaucoup plus aléatoire en conditions hivernales.

La convention prévoyant une réalisation des travaux jusqu'au 31 décembre 2022 et une date limite d'émission des factures fixée au 30 avril 2023, il a été demandé à l'Etat de bien vouloir décaler ces dates de six mois.

Le projet d'avenant à la convention initiale qu'il vous est proposé de valider, joint en annexe au présent rapport, étend donc la période de réalisation du projet jusqu'au 30 juin 2023 et la date d'acquiescement des factures prises en compte jusqu'au 30 septembre 2023.

La Commission territoriale Ouest Alsace -Saverne-Molsheim a donné un avis favorable à ce rapport le 23 janvier 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la conclusion d'un avenant à la convention n°EJ2103546438 entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace en vue de prolonger les dates de réalisation des dispositifs pour batraciens sur la RD178 à Eschbourg et d'émission des factures définies dans la convention initiale signée entre les parties précitées le 2 décembre 2021 ;
- D'approuver les termes de l'avenant à la convention n°EJ2103546438 de subvention conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat relative à la réalisation de dispositifs pour batraciens sur la RD178 à Eschbourg, afin de prolonger les dates de réalisation du projet et d'émission des factures, joint en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY